

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/11/2024

Le 05/11/2024, en application du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, se sont réunis à Montbéliard, les membres du comité social territorial.

MEMBRES PRESENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE :

Représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements ayant voix délibérative :

- Monsieur Jacques PRINCE, Administrateur du CDG 25
- Madame Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO, Maire d'Hérimoncourt
- Monsieur Philippe MATHIEU, Maire de Présentevillers
- Madame Dominique MOLLIER, Maire de Villers le Lac
- Madame Marie-Line LEBRUN-TREMBLIN, Maire de Noirefontaine
- Monsieur Alain SYLVANT, Maire d'Ecot

Représentants du personnel ayant voix délibérative :

- Monsieur Sébastien BRUNNER, CFDT
- Monsieur Rémi DELACROIX, CFDT
- Monsieur Christophe DETOUILLO, CFDT
- Madame Emilie LOCATELLI, CFDT
- Madame Brigitte TOURNOUX, CFDT
- Monsieur Richard OBERON, FO
- Monsieur Guy PASCAL, FO
- Monsieur Thierry HERRGOTT, CGT

MOTIF DE LA SAISINE

Mise en place de la protection sociale complémentaire santé ou prévoyance

AVIS DE PRINCIPE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Collège	Avis	Detail des votes		
		Favorable	Défavorable	Abstention
Représentants des collectivités et établissements	Favorable à l'unanimité	6		
Représentants du personnel	Favorable à l'unanimité	5 CFDT 2 FO 1 CGT		
Observations : Le comité social territorial invite la commune ou l'établissement public à exprimer le montant de participation en pourcentage du montant de référence. Il préconise également d'inclure le régime indemnitaire et la NBI dans l'assiette de cotisation.				

Fait à Montbéliard, le 05/11/2024

Le Président du Comité social territorial,



Jacques PRINCE